

# *Ramsar et la gestion des zones humides en France*



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



# Introduction

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Elles sont, aux côtés des forêts tropicales, parmi les milieux naturels les plus riches et les plus productifs au monde.

Malgré un ralentissement de leur régression depuis le début des années 1990, les zones humides demeurent parmi les milieux naturels les plus dégradés et les plus menacés de France, tant en termes de surface que d'état de conservation.

La France s'est particulièrement investie dans leur préservation et leur gestion durable. En 1986, elle a ratifié la convention de Ramsar, convention mondiale relative aux zones humides. En 2008, à la suite de la 10<sup>e</sup> conférence des Parties Ramsar en Corée, la France a souhaité relancer une dynamique et redonner de la visibilité à ces milieux trop souvent méconnus. Dans le prolongement, le ministère du Développement durable a élaboré un plan national d'actions pour les zones humides 2010-2012, avec l'appui d'un groupe de travail rassemblant l'ensemble des parties prenantes.

Le plan national d'actions s'appuie sur un bilan des actions menées depuis 1995. Il est constitué des 29 actions concrètes considérées comme les plus à même de favoriser la préservation et la reconquête des zones humides et représente une contribution concrète à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité et de plusieurs directives et politiques de l'Union européenne sur la biodiversité, l'agriculture et la qualité de l'eau.

Partons à la découverte de quelques actions exemplaires menées dans ce cadre, présentées selon les grands axes du plan stratégique Ramsar 2009-2015.

Photo de couverture : flamants roses (Phoenicopterus roseus) en vol en Camargue gardoise

# Sommaire

• La mise en œuvre de la convention de Ramsar en France . . . . . 4

## Gestion durable . . . . . 6

- Une enquête nationale à dire d'experts pour évaluer l'état des zones humides . . . . . 6
- La valeur des services rendus par les zones humides . . . . . 8
- La recherche sur le pâturage extensif en zone humide . . . . . 10
- L'engagement des collectivités dans la restauration des zones humides . . . . 12
- L'acquisition de zones humides . . . . . 14
- Le grand prix Zones humides en milieu urbanisé . . . . . 16
- La mobilisation des agriculteurs pour la gestion durable des zones humides . 18
- L'atlas des mangroves de l'outre-mer français . . . . . 20
- Le réseau européen Natura 2000. . . . . 22
- La directive-cadre européenne sur l'eau. . . . . 22
- La Trame verte et bleue et la stratégie nationale de création des aires protégées . . . . . 23
- La valorisation des zones humides dans la lutte contre les inondations . . . . 23

## Constitution d'un réseau international . . . . . 24

- L'inscription de sites Ramsar . . . . . 24
- L'association Ramsar France . . . . . 26

## Coopération internationale . . . . . 28

- L'initiative régionale Medwet et l'observatoire méditerranéen des zones humides . . . . . 28
- L'appui au nouveau plan d'actions océanien pour les zones humides . . . . . 30
- Le financement de projets dans les pays du Sud . . . . . 32
- Les synergies avec l'accord AEWA . . . . . 34

## Éducation et sensibilisation . . . . . 36

- Un dispositif de communication et d'éducation sur les zones humides . . . . 36
- La Journée mondiale des zones humides . . . . . 38
- L'enquête sur la perception sociale des zones humides . . . . . 39



# La mise en œuvre de la convention de Ramsar en France

La convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Elle regroupe aujourd'hui 168 pays.

La liste des zones humides d'importance internationale, inscrites au titre de cette convention, comporte à ce jour 2 170 sites pour une superficie de plus de 207 millions d'hectares. En France, 43 zones humides d'importance internationale ont été désignées en métropole et en outre-mer.

En France, la mise en œuvre de la convention est assurée par :

- une autorité administrative, le ministère du Développement durable ;
- un point focal national, qui assure notamment la liaison régulière avec le secrétariat de la convention et coordonne la mise en œuvre de la convention au niveau national, la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère du Développement durable ;
- un groupe national pour les zones humides qui appuie le gouvernement dans la mise en place de sa politique zones humides en général et de la convention de Ramsar en particulier ;
- le correspondant national du groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST), Patrick Triplet, directeur de la réserve naturelle nationale de la baie de Somme, qui travaille en liaison avec ses homologues des autres Parties contractantes ;
- deux points focaux pour la communication, l'éducation et la participation du public (CESP). Le correspondant gouvernemental est le point focal national et le correspondant non gouvernemental est la Société nationale pour la protection de la nature (www.snppn.com).

Pour en savoir plus :

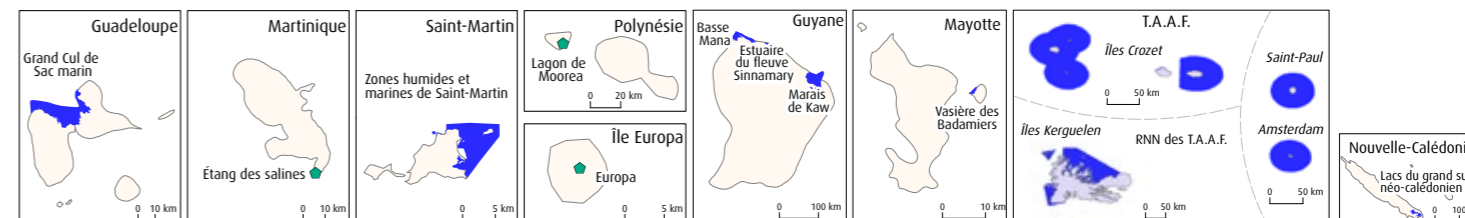
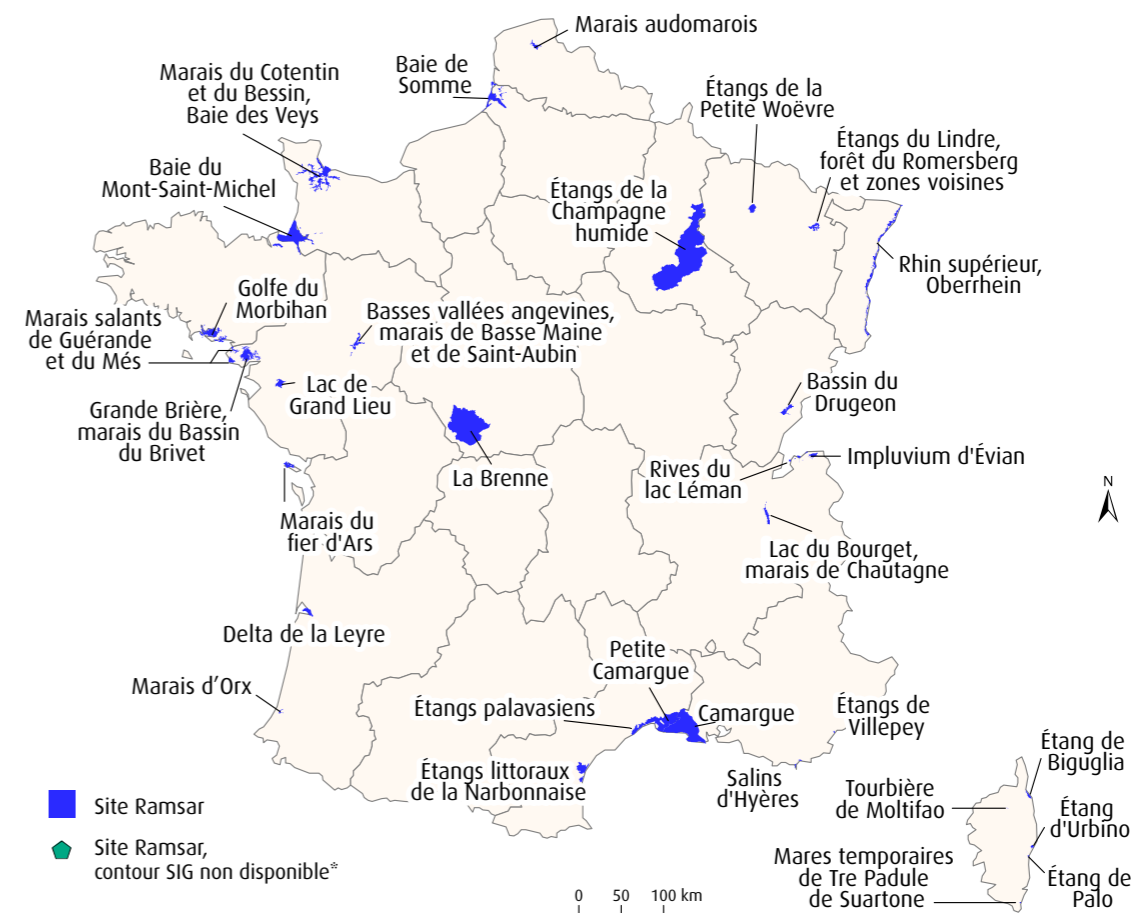
■ [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

rubrique Construction, urbanisme, aménagement et ressources naturelles / Eau et biodiversité / Espaces et milieux naturels terrestres / Zones humides / La convention de Ramsar

■ [www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)



## Les sites Ramsar



\*SIG : système d'information géographique. À ce jour, les données géographiques de contour du site ne sont pas disponibles.

Source: MNHN (SPN), 31/12/2009. Réalisation : SOeS, 2012.



## Une enquête nationale à dire d'experts pour évaluer l'état des zones humides

Afin de disposer d'une évaluation régulière de l'état et de l'évolution des zones humides, la France a adopté une approche originale qui consiste en une enquête à dire d'experts sur un échantillon de zones humides.

Cette enquête a déjà été menée en 1991 et en 2003. En 2011, elle a été renouvelée et étendue aux tourbières et aux zones humides d'outre-mer. L'enquête a porté sur un total de 152 sites de métropole et d'outre-mer. Elle conclut qu'entre 2000 et 2010, l'état de 47,7 % d'entre eux est en dégradation alors que 52,3 % sont stables ou en amélioration. Le drainage, l'urbanisation, les événements climatiques exceptionnels et la prolifération d'espèces envahissantes ont participé à la perte de surfaces et à la dégradation de l'état de conservation des milieux humides. Parmi eux, les milieux salés des façades littorales ont mieux résisté globalement que les milieux doux des plaines et vallées alluviales. Par ailleurs, les actions de conservation et de gestion se sont développées au cours de la décennie.

### Pour en savoir plus :

|| [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

rubriques - Environnement / Milieux / Zones humides  
- Publications / Résultats recherche

|| <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>

rubrique Les indicateurs / Évolution de l'état des zones humides

Vue aérienne de la baie de Somme.



## La valeur des services rendus par les zones humides

L'importance des services rendus par les zones humides n'est souvent perceptible que quand ces milieux se dégradent ou disparaissent. C'est pourquoi il est important d'estimer la valeur économique des services rendus par ces écosystèmes. Dans cet objectif, le ministère du Développement durable a mené en 2010-2011 une étude méthodologique d'évaluation des services rendus par les zones humides du site Ramsar des marais du Cotentin et du Bessin.

Des valeurs de référence, assises sur une méthodologie robuste, ont ainsi pu être établies. L'étude a adopté une approche originale combinant différentes méthodes de monétarisation, dont les enquêtes auprès de la population, afin d'obtenir des valeurs aussi exhaustives que possible. La valeur de l'ensemble des services s'établit dans une fourchette de 2 400 à 4 400 euros par hectare.

### Pour en savoir plus :

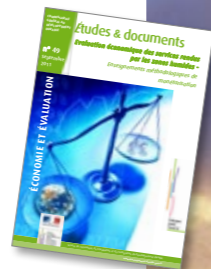
|| [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

rubrique Salle de lecture, « Évaluation économique des services rendus par les zones humides - Enseignements méthodologiques de monétarisation », Études et documents, n° 49, sept. 2011

D'autres études sont également disponibles à l'adresse suivante :

|| [www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)

rubrique Intérêts / Services rendus / Évaluation économique



Parc naturel régional des marais  
du Cotentin et du Bessin

## La recherche sur le pâturage extensif en zone humide

Il existe peu de travaux de recherche sur la gestion durable des zones humides par pâturage extensif. En 2011, l'Institut national pour la recherche agronomique (Inra) a engagé une démarche d'innovation et de diffusion en matière de pratiques et de systèmes de production agricole. Cette démarche s'articule autour de trois axes :

- || la mise en place et l'animation d'un réseau des partenaires concernés par l'innovation en élevage en zones humides ;
- || une synthèse bibliographique concernant les atouts et les contraintes économiques et environnementales des pratiques et systèmes d'élevage bovin dans ces milieux ;
- || la préparation d'un projet de recherche, avec les partenaires du réseau, permettant d'éclairer les points faibles repérés dans la synthèse bibliographique.

Le site Carteau donne par ailleurs un panorama complet des compétences et des programmes de recherche et développement dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en France, dans les secteurs publics et privés.

### Pour en savoir plus :

- || [www.poitou-charentes.inra.fr](http://www.poitou-charentes.inra.fr)  
rubrique L'Inra en Poitou-Charentes / Implantations /  
Saint-Laurent-de-la-Prée (17)
- || <http://carteau.onema.fr>

Jeunes maraîchines dans une prairie humide du marais Poitevin. Cette espèce est emblématique des marais atlantiques.



## L'engagement des collectivités dans la restauration des zones humides

De nombreuses opérations de préservation et de restauration des milieux humides sont mises en œuvre en France. Elles sont le résultat d'une implication importante des maîtres d'ouvrages. Les agences de l'eau consacrent environ 20 millions d'euros par an en appui à des collectivités territoriales pour des actions d'entretien, d'acquisition et de restauration de zones humides. Pour mobiliser les maîtres d'ouvrages, plusieurs expériences récentes et intéressantes sont mises à leur disposition sous forme de fiches sur le portail national d'accès aux informations sur les zones humides.

Les établissements publics territoriaux de bassin, qui ont pour objectif de faciliter la gestion intégrée de la ressource en eau, ont organisé en 2011 un colloque sur le thème des zones humides, des territoires et de la planification à destination des collectivités.

### Pour en savoir plus :

#### || [www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)

- rubriques - Agir / Témoignages d'acteurs
- Agir / Plans et programmes / 9<sup>èmes</sup> programmes des agences de l'eau
- Agir / Retours d'expériences cours d'eau et zones humides

#### || [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)

rubrique Les élus agissent pour la protection des zones humides

#### || [www.eptb.asso.fr](http://www.eptb.asso.fr)

rubrique Colloques



Entretien d'une roselière dans la vallée de la Marne (domaine régional du Grand Voieux).



## L'acquisition de zones humides

L'acquisition de zones humides est un moyen efficace de les préserver en les soustrayant à une trop forte pression. Depuis sa création, le Conservatoire du littoral a pour mission d'acquérir des terrains littoraux, dont des zones humides, avec cet objectif. Les conservatoires d'espaces naturels, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, les départements ont également cette capacité. Les agences de l'eau contribuent au financement de ces acquisitions.

Sur la période 2009-2010, les agences de l'eau et le Conservatoire du littoral ont ainsi permis la préservation de 8 114 ha de zones humides. Il est prévu l'acquisition d'ici 2015 par les collectivités publiques de 20 000 ha supplémentaires à des fins de lutte contre l'artificialisation des sols et de valorisation, notamment agricole.

### Pour en savoir plus :

|| [www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)

rubrique Agir / Plans et programmes / Acquisition de 20 000 ha

|| [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

|| [www.enf-conservatoires.org](http://www.enf-conservatoires.org)

|| Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural :

[www.safer.fr](http://www.safer.fr)

Plusieurs milliers d'hectares  
de zones humides ont été acquis  
ces dernières années sur le littoral  
camarguais.





## Le grand prix Zones humides en milieu urbanisé

Les communes sont des acteurs importants dans la préservation et la mise en valeur des milieux humides, que ce soit en ville ou en milieu rural. C'est pourquoi le ministère du Développement durable, en partenariat avec l'Association des maires de France et les agences de l'eau, a organisé en 2011 un grand prix Zones humides en milieu urbanisé. Il valorise des opérations exemplaires de prise en compte des zones humides dans les opérations d'aménagement, les politiques d'aménagement urbain et les démarches et documents de planification.

Le grand prix a été décerné le 2 février 2012 à la ville de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine) pour l'aménagement d'un parc urbain de 14 ha dédié à la protection et à la mise en valeur des milieux humides.

### Pour en savoir plus :

|| [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

rubrique Construction, urbanisme, aménagement et ressources naturelles / Eau et biodiversité / Espaces et milieux naturels terrestres / Zones humides / Grand Prix « Zones humides en milieu urbanisé » 2011

|| [www.ville-st-jacques-de-la-lande.fr](http://www.ville-st-jacques-de-la-lande.fr)

rubrique Urbanisme / Parc de St-Jacques

Aménagements dans la ville de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine), lauréate du grand prix.





## La mobilisation des agriculteurs pour la gestion durable des zones humides

En février 2011, le ministère du Développement durable a signé une convention pour 3 ans avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture pour inciter les acteurs du monde agricole à développer des projets territoriaux permettant de concilier le développement de pratiques agricoles économiquement viables et la sauvegarde des zones humides.

En 2010, le ministère de l'Agriculture a mis en place une mesure agri-environnementale territorialisée (MAET) de zone humide destinée à maintenir l'équilibre agri-écologique des prairies naturelles humides. Outil spécifique de la politique agricole commune, les MAE permettent de soutenir financièrement la mise en œuvre de pratiques de gestion adaptées à la préservation des milieux remarquables ou de la ressource en eau. La MAET de zone humide laisse toute liberté de gestion à l'agriculteur pour atteindre son engagement, le principal critère de contrôle portant sur la présence d'une flore témoignant d'un fonctionnement durable de la zone humide. En 2011, plus de 70 000 ha ont été contractualisés pour un montant de 11 millions d'euros.

### Pour en savoir plus :

À propos de la convention avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture :

[www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)

rubrique Toutes les actualités / Appel à projets Agriculture en zone humide



Élevage de moutons dans la baie de Somme.





## L'atlas des mangroves de l'outre-mer français

La France se situe au 32<sup>e</sup> rang mondial pour la superficie de ses mangroves, avec plus de 100 000 ha. En lien avec l'Initiative française pour les récifs coralliens (Ifreco), le Conservatoire du littoral s'est engagé à développer son action en faveur de la connaissance et de la reconnaissance de ces milieux. Plusieurs aménagements de découverte ont été réalisés aux Antilles, en Guyane et sont programmés à Mayotte, à Saint-Martin... Des documents pédagogiques et des affiches viennent compléter ces équipements.

L'atlas des mangroves de l'outre-mer français, publié en 2010 par le Conservatoire du littoral, dresse un bilan des connaissances et des perspectives d'évolution des mangroves et de leur gestion dans les différentes collectivités françaises d'outre-mer.

### Pour en savoir plus :

|| Atlas des mangroves de l'outre-mer français :

**[www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)**

rubrique Entre terre et eau / Diversité des milieux humides / En outre-mer / Mangroves

|| Initiative française pour les récifs coralliens : **[www.ifreco.org](http://www.ifreco.org)**

|| Conservatoire du littoral : **[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)**

Promenade aménagée dans  
la mangrove de Port-Louis en  
Guadeloupe.



## Le réseau européen Natura 2000



**Pierre angulaire de la politique de l'Union européenne en faveur de la biodiversité**, le réseau Natura 2000 contribue à la préservation des habitats et espèces de zones humides aux échelles nationale et communautaire (Union européenne). Alors que le réseau Natura 2000 français couvre 12,5 % du territoire terrestre, 6 % du réseau, soit 400 000 hectares, portent sur des zones humides. De plus, en mer, 4 millions d'hectares ont été désignés pour les espèces et milieux marins.

Pour chaque site Natura 2000, le document d'objectifs (DOCOB) définit les mesures de gestion à mettre en œuvre pour maintenir ou restaurer un état de conservation favorable des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site. La restauration et l'entretien des zones humides (création ou rétablissement de mares, restauration de ripisylves, faucardage des formations végétales hygrophiles, aménagement et restauration d'annexes hydrauliques...) font partie des mesures contractuelles mises en place.

## La directive-cadre européenne sur l'eau

**La directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux** superficielles et souterraines.

Les grands principes de la DCE sont :

- || une gestion par bassin versant ;
- || la fixation d'objectifs précis à atteindre ;
- || une planification et une programmation spécifiques avec des échéances ;
- || une intégration des coûts environnementaux dans le calcul du coût de l'eau ;
- || une large consultation du public.

La France met en œuvre cette directive grâce à une véritable « gouvernance de l'eau » associant l'ensemble des acteurs à l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux qui définissent les objectifs dans chaque bassin. La restauration de la morphologie des cours d'eau et des écosystèmes aquatiques et humides constitue l'un des axes majeurs de la mise en œuvre de la DCE en France.



Pour en savoir plus :

|| [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
rubrique Construction, urbanisme, aménagement et ressources naturelles / Eau et biodiversité / Espaces et milieux naturels terrestres / Natura 2000

## La Trame verte et bleue et la stratégie nationale de création des aires protégées

**Les zones humides sont prises en compte par la Trame verte et bleue.**

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie. Elle contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc.

Les habitats et les espèces des zones humides présentant un intérêt particulier pour la biodiversité ont été intégrés dans la liste des habitats et espèces prioritaires de la stratégie nationale de création d'aire protégée (SCAP). Cette stratégie vise à renforcer la cohérence et la représentativité du réseau des aires protégées et à placer, d'ici dix ans, 2 % au moins du territoire terrestre sous protection forte.

## La valorisation des zones humides dans la lutte contre les inondations

**Les zones humides sont reconnues pour concourir activement à la prévention du risque inondation** par leur capacité à stocker les excédents en eau en période de crue, mais aussi à ralentir, grâce à la rugosité de leur surface, les écoulements des crues.

Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), lancés en 2002, ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation. Le nouveau cahier des charges des PAPI demande de privilégier les actions de gestion des inondations permettant également :

- || l'atteinte des objectifs de qualité des milieux aquatiques ;
- || la préservation de l'espace de mobilité des cours d'eau et des zones humides.

Avec ces programmes, le ministère du Développement durable favorise les travaux de restauration et de gestion, par les collectivités territoriales et leurs groupements, de zones humides participant à la réduction du risque inondation.



Pour en savoir plus :

|| [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
rubrique Construction, urbanisme, aménagement et ressources naturelles / Eau et biodiversité / Espaces et milieux naturels terrestres / La Trame verte et bleue

|| [www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)  
rubrique Agir / Plans et programmes / Stratégie nationale pour la biodiversité / Stratégie nationale de création d'aires protégées

Pour en savoir plus :

|| <http://catalogue.prim.net>  
rubrique Nos dernières publications / Programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI) : de la stratégie aux programmes d'action : Cahier des charges



## L'inscription de sites Ramsar

La France a aujourd'hui classé 43 sites Ramsar pour un total de 3,4 millions d'hectares. Ces sites sont répartis sur l'ensemble du territoire national et couvrent une grande variété de zones humides. Ils bénéficient de mesures de protection et de gestion durable et leur inscription résulte de la volonté des acteurs locaux de bénéficier de ce label de développement durable reconnu au niveau international. Six sites ont été désignés en 2012 : la tourbière de Moltifao en Corse, la réserve naturelle nationale de Saint-Martin aux Antilles, la vasière de Badamiers à Mayotte, le projet de réserve naturelle nationale d'Europa dans les Terres antarctiques et australes françaises, le delta de la Leyre et le marais d'Orx en Aquitaine. Un autre début 2014 : les Lacs du grand sud néo-calédonien.

Afin de clarifier le processus de désignation de nouveaux sites Ramsar, le ministère du Développement durable a publié en décembre 2009 une circulaire relative à la mise en œuvre de la convention de Ramsar sur les zones humides. Elle recommande en particulier que chaque site dispose d'un comité de suivi du site, d'un organisme coordinateur et d'un correspondant local ainsi que d'un plan de gestion.

### Pour en savoir plus :

#### || [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

rubrique Construction, urbanisme, aménagement et ressources naturelles /  
Eau et biodiversité / Espaces et milieux naturels terrestres / Zones humides  
/ La convention de Ramsar

#### || [www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)

rubriques - Entre terre et eau / Où les trouve-t-on ? / Les sites reconnus /  
Les sites Ramsar en France  
- Réglementation / Engagements internationaux

Parade nuptiale de tortues vertes  
(*Chelonia mydas*) au large de l'île  
d'Europa dans l'océan Indien.





## L'association Ramsar France

Chaque année depuis 2009, les gestionnaires de sites Ramsar se rencontrent pour échanger et travailler ensemble, à l'initiative de la Ligue pour la protection des oiseaux et avec l'appui du ministère du Développement durable et des agences de l'eau. Devant le succès de ces rencontres, les responsables de sites Ramsar se sont fédérés en 2011 au sein de l'association Ramsar France avec pour objectif :

- || de faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France ;
- || d'encourager et accompagner l'inscription de nouveaux sites français ;
- || d'améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits ;
- || de créer les conditions d'échange et de partage ;
- || d'être force de proposition et de réflexion ;
- || de promouvoir les sites Ramsar.

À l'occasion des 40 ans de la convention de Ramsar en 2011, l'association s'est réunie en Camargue, en présence de Anada Tiega, secrétaire général de la convention, et de Luc Hoffmann, fondateur du centre de recherche de la Tour du Valat.

Pour en savoir  
plus :

|| [www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)

rubrique Réglementation / Engagements internationaux / Association Ramsar-France

Célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire  
de la convention de Ramsar à  
l'initiative des fondateurs de  
l'association Ramsar France.





## L'initiative régionale Medwet et l'observatoire méditerranéen des zones humides

La conservation des zones humides requiert, pour être pleinement efficace, une coopération internationale dynamique. La France, consciente de cette dimension, œuvre à différents partenariats. Avec d'autres pays du pourtour méditerranéen, elle est à l'origine de la création de MedWet (Mediterranean Wetlands) en 1991, première initiative régionale de la convention de Ramsar. MedWet est un forum original qui réunit les administrations des 27 pays méditerranéens, la Commission européenne, cinq organisations intergouvernementales et cinq non gouvernementales ainsi que des représentants de plusieurs centres scientifiques.

La Tour du Valat, centre scientifique français de l'initiative Medwet, a lancé en 2008 un observatoire méditerranéen des zones humides, mécanisme partenarial de suivi-évaluation des zones humides avec les pays membres de l'initiative. Cette plate-forme sciences-politiques, outil majeur de Medwet, vise à alimenter et orienter les politiques publiques en faveur de la conservation et l'utilisation durable des zones humides.

### Pour en savoir plus :

- || Medwet : [www.medwet.org](http://www.medwet.org)
- || Observatoire des zones humides méditerranéennes : [www.medwetlands-obs.org](http://www.medwetlands-obs.org)
- || La Tour du Valat : [www.tourduvalat.org](http://www.tourduvalat.org)

Les lacs Prespa, partagés entre l'Albanie, la Grèce et la République de Macédoine.



## L'appui au nouveau plan d'actions océanien pour les zones humides

Les zones humides des îles océaniques sont caractérisées par une complexité biogéographique unique. Elles fournissent en même temps les ressources et services indispensables au maintien de toutes les économies, cultures et sociétés de la région.

Un atelier a été organisé du 2 au 6 août 2010 en Nouvelle-Calédonie par le secrétariat de la convention de Ramsar et le programme régional océanien pour l'environnement, avec l'appui de la France et de la province Sud de Nouvelle-Calédonie. Des représentants de 13 pays et territoires insulaires océaniques et d'organisations régionales y étaient présents. Il a permis de dresser le bilan du plan d'actions précédent, d'élaborer de nouvelles actions prioritaires et de préparer le plan d'actions régional océanien pour les zones humides 2011-2013. Ce nouveau plan d'actions régional représente une importante étape dans la conservation des zones humides du Pacifique.

Pour en savoir plus :

|| [www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)

rubrique Ramsar / Documents / Conférences of the Parties / COP11, Bucharest, 2012 / Documents officiels / Réunions régionales organisées avant la COP de Ramsar / Réunion régionale pour l'Océanie / Pacific Regional Wetland Action Plan



Plaine des Lacs  
en Nouvelle-Calédonie.





## Le financement de projets dans les pays du Sud

Opérateur pivot de la coopération française, l'Agence française de développement (AFD) s'est engagée à promouvoir un développement durable dans les pays du Sud à travers les projets qu'elle finance, en prêt ou subvention. Depuis plus de 10 ans, elle développe ses interventions dans le secteur de la biodiversité, associant des objectifs de développement à des objectifs de protection et de gestion durable des ressources naturelles. Aux côtés du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), fonds public bilatéral dont elle assure la gestion, l'AFD réalise des opérations pilotes et exemplaires de protection des zones humides.

En Chine, l'AFD vise par exemple à soutenir la restauration de zones humides, en mettant au service des partenaires chinois l'expertise française en matière d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles.

### Pour en savoir plus :

- || Agence française de développement (AFD) : [www.afd.fr](http://www.afd.fr)  
rubrique PROJETS / Environnement / Biodiversité / Stratégie
- || Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) : [www.ffem.fr](http://www.ffem.fr)  
rubrique PROJETS / Projets par secteur d'intervention / Biodiversité

Spatule blanche  
(*Platalea leucorodia*)  
sur le lac Nasser en Egypte.





## Les synergies avec l'accord AEWA



L'accord AEWA vise la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, qui repose pour beaucoup sur une gestion durable des zones humides promue par la convention de Ramsar. Afin de renforcer les synergies dans la mise en œuvre de ces deux accords internationaux, la France apporte son soutien à des projets transversaux ciblant à la fois la préservation des zones humides et des oiseaux d'eau migrateurs. Deux projets actuellement en cours sont particulièrement exemplaires de cet objectif. Le premier est un projet de formation à l'inventaire des zones humides et au suivi des oiseaux d'eau, mené par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) dans la vallée du Nil. Le second a été mis en place pour renforcer, dans le pourtour méditerranéen, le système international de dénombrement des oiseaux d'eau. Il implique le ministère du Développement durable, la fondation MAVA, l'ONCFS, le centre de recherche de la Tour du Valat et Wetlands International.

### Pour en savoir plus :

- || ONCFS : [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)  
rubrique Découvrir les espèces et leurs habitats / Programmes de recherches / Thématiques des études et recherches / Anatidés / Anatidés / L'ONCFS en Afrique et le suivi des oiseaux d'eau migrateurs.
- || Tour du Valat : [www.tourduvalat.org](http://www.tourduvalat.org)
- || Wetlands International : [www.wetlands.org](http://www.wetlands.org)
- || Atlas interactif méditerranéen des oiseaux d'eau :  
[www.medwaterbirds.net](http://www.medwaterbirds.net)

Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)  
nourrissant son jeune sur le dos  
de l'autre parent, sur un étang de  
la Dombes.





## Un dispositif de communication et d'éducation sur les zones humides

Le dispositif de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) sur les zones humides, lancé en 2011 pour une durée de trois ans, propose une stratégie, l'organisation de son pilotage et un plan d'actions pour une meilleure connaissance de ces écosystèmes. Le dispositif est organisé selon deux niveaux : au niveau national, pilotage, centre de ressources et animation au public et, au niveau territorial, animation professionnelle et technique et renforcement des échanges.

Le dispositif identifie les correspondants gouvernementaux et non gouvernementaux pour la CESP en France. Le correspondant gouvernemental est le ministère du Développement durable. Le correspondant non gouvernemental est la Société nationale de protection de la nature, qui édite, depuis plus de 20 ans, avec l'appui d'un groupe d'experts, la revue *Zones humides Info*.

### Une campagne nationale pour changer de regard

Les agences de l'eau, l'Onema et le ministère du Développement durable ont organisé, en 2010 et 2011, une campagne intitulée *Changeons de point de vue sur l'eau*.

#### Pour en savoir plus :

- || Portail zones humides : [www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)  
rubrique Agir / Plans et programmes / Plan national zones humides 2010-2012
- || Les agences de l'eau : [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)
- || Société nationale de protection de la nature et revue Zones humides Info :  
[www.snpn.com](http://www.snpn.com) rubrique Nos revues et publications / Zones Humides Infos

Ponton dans la réserve naturelle de la Petite Camargue alsacienne sur la commune de Saint-Louis.



Éducation à l'environnement.

Sentier de découverte de la Camargue gardoise à proximité de la tour Carbonnière, érigée au xiv<sup>e</sup> siècle aux environs d'Aigues-Mortes.

## La Journée mondiale des zones humides

Depuis 2010, l'ensemble des manifestations programmées en France pour la Journée mondiale des zones humides est disponible sur le portail national concernant les zones humides. Ce point d'accès aux informations sur les zones humides présente également ces milieux et dresse un panorama des fonctions, des menaces et de la réglementation qui s'y applique. Il apporte également des informations sur les outils et structures compétentes pour les préserver et les gérer durablement. Ce sont les pôles-relais zones humides qui font la promotion des manifestations recensées en France pour cette journée. Ces animations sont passées de 280 en 2010 à 430 en 2013.

### Pôles-relais

Crées en 2001 pour accompagner les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides, les pôles-relais répondent à trois objectifs essentiels : diffuser des connaissances, promouvoir des techniques de préservation ou de restauration et informer, sensibiliser, animer.

#### Pour en savoir plus :

- || Portail national sur les zones humides : [www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)  
rubriques Agir / Ramsar et la journée mondiale des zones humides
- || La page des pôles-relais : [www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)  
rubrique S'informer / Les Pôles-relais



## L'enquête sur la perception sociale des zones humides

Afin de mettre en œuvre le dispositif de communication, éducation, sensibilisation et participation sur les zones humides, il était indispensable de connaître la manière dont les différents publics se représentent ce milieu, pour lequel même les experts ne semblent pas s'accorder sur la définition. Cette étude, réalisée en 2012, a notamment permis de mieux comprendre la perception des zones humides par le grand public. Elle a porté plus particulièrement sur :

- || les représentations-perceptions sociales des zones humides : définitions, usages et évolution ;
- || la visibilité des interventions publiques visant la préservation et la restauration de ces zones et les attentes spécifiques de la société.

Elle montre que la perception des zones humides est bien meilleure que ce que l'on pensait. Une majorité des personnes interrogées sont convaincues de leur utilité et plus des deux tiers sont favorables à leur préservation.



#### Pour en savoir plus :

- || [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
rubrique Salle de lecture, « Vous avez dit zone humide ? Enquête sur la représentation sociale des zones humides : synthèse »
- || [www.ladyss.com](http://www.ladyss.com)



**Coordination :** E. Thiry

**Chef de projet éditorial :** O. Brosseau

**Contributeurs :** J. Aubrat, N. Benessaïah, C. Bracht, P. Caessteker, M. Cerles, S. Chadefaux, L. Chazée, M. Courouble, J. Devaux, M. Duncombe, C. Genty, D. Goislot, Y. Hannachi, J. Jalbert, M. Métails, K. Monod, L. Percheron, T. Petitguyot, E. Thiry, J. Trouvilliez, X. Jin

**Conception graphique :** SG/DICOM/DIE - S. Galland

**Crédits Photos :** Couverture : M. Benmergui/ONCFS p. 2 : A. Bouissou/MEDDE-MLET p. 3 (de haut en bas) : A. Bouissou/MEDDE-MLET, L. Mignaux/MEDDE-MLET, Atoloto Malau p. 6-7 : Altimage p. 8-9 : B. Canu/ PNR Cotentin et Bessin p. 10-11 et 12-13 : L. Mignaux/MEDDE-MLET p. 14-15 : M. Heller/Conservatoire du littoral p. 16-17 : Bruel Delmar p. 18-19 : SMBS-GLP - Les Éditions Gaud p. 20-21 : Witt/Cœur de nature/SIPA p. 22 : H. Rousseau p. 23 : T. Degen/MEDDE-MLET p. 24-25 : T. P. Peschak/SOSF p. 26-27 : H. Hôte/Tour du Valat p. 28-29 : L. Chazee/Tour du Valat p. 30-31 : M. Dosdane/Province Sud p. 32-33 : M. Benmergui/ONCFS p. 34-35 : T. Degen/MEDDE-MLET p. 36-37 : Witt/Cœur de nature/SIPA p. 38 : pôle relais lagune p. 39 : A. Bouissou/MEDDE-MLET

**Réf. :** DICOM-DGALN/BRO/12007-2 - Juin 2014

**Impression :** SG/SPSSI/ATL2 Atelier de reprographie

Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen [www.ecolabel.com](http://www.ecolabel.com)



**Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie**

Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Arche sud  
92055 La Défense Cedex  
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

